

Un grand nombre de bases, escadres et unités (B/E/U), de particuliers et d'organisations ont manifesté leur intérêt à appuyer un ou plus d'un fonds officiel de bien-être et de maintien du moral de la communauté des FC tels que le Fonds pour les familles des militaires (FFM), le Fonds Soldat en mouvement des FC, le Fonds de bien-être dans les hôpitaux et le CAPFC.

Les dons versés à ces fonds sont administrés conformément aux politiques suivantes :

- Politique des BNP sur les commandites et les dons;
- A-FN-105 Chapitre 29 : Comptabilité des commandites et des dons aux BNP.

Les dons (contributions offertes sans l'attente de contrepartie autre qu'une reconnaissance publique) versés à ces fonds sont admissibles à un reçu aux fins de l'impôt.

Des informations supplémentaires au sujet de ces politiques se trouvent à l'adresse : [www.aspfc.com/commandites](http://www.aspfc.com/commandites).

**Information à l'intention des B/E/U**

Voici la marche à suivre si votre B/E/U organise une activité ou un événement en vue d'appuyer l'un des fonds de bien-être et de maintien du moral ci-dessus (p. ex. tournoi de golf, dîner, etc.).

Vous recevez les contributions :	ENSUITE :	ET :
	Pour verser une contribution au fonds de bien-être et de maintien du moral :	Comptabilité et reçus aux fins de l'impôt :
provenant de la vente de billets, d'une vente aux enchères par écrit, etc.	Un montant forfaitaire peut être transféré de la B/E/U en communiquant avec le gestionnaire du fonds compétent.	Administré par la B/E/U ou le bureau régional de la comptabilité des FNP
aux fins de l'activité ou de l'événement (p. ex. un traiteur offre gratuitement le déjeuner lors d'un tournoi de golf)	Ne s'applique pas, car la contribution est destinée à l'activité tenue à la B/E/U et non au Fonds. Le donateur est tout de même admissible à un reçu aux fins de l'impôt étant donné que le don est versé aux BNP de la B/E/U et fait à la Couronne.	Administré par la B/E/U ou le bureau régional de la comptabilité des FNP
versées au fonds au moyen du formulaire de don officiel disponible sur place	Les chèques sont libellés à l'ordre de : Fonds central des Forces canadiennes au nom du fonds et envoyés par la poste au gestionnaire du fonds compétent avec le formulaire de don.	Administré par le bureau de la comptabilité au QG

Conformément à la Politique des BNP sur les commandites et les dons, la participation d'un agent autorisé désigné des commandites et des dons des BNP de votre B/E/U est requise. Pour obtenir la liste des agents autorisés des commandites et des dons des BNP, il suffit de communiquer avec le gestionnaire des PSP ou avec Candice Bazinet, spécialiste nationale des commandites, ASPFC, au 613-995-0321 ou à [bazinet.candice@aspfc.com](mailto:bazinet.candice@aspfc.com).

**Information à l'intention des tiers**

Si vous, en tant que particulier, groupe communautaire ou organisation, désirez tenir une activité de collecte de fonds afin d'appuyer l'un des fonds de bien-être et de maintien du moral, veuillez prendre note des renseignements ci-dessous. Nous vous remercions de votre appui.

▪ **Deux moyens à la disposition d'une organisation pour verser le produit d'une activité ou d'un événement aux fonds :**

1. Le produit d'une activité ou d'un événement destiné à l'un des fonds de l'ASPFC est remis sous forme de montant forfaitaire (don) à l'ASPFC au nom des organisateurs. Ces derniers sont chargés de l'émission de reçus ou de reçus aux fins de l'impôt aux particuliers qui ont versé un don.
2. Les particuliers et les organisations qui participent à une activité ou à un événement peuvent faire un don directement à l'ASPFC soit en ligne, le cas échéant, soit en communiquant avec le gestionnaire du fonds compétent. L'ASPFC émettra ensuite au donateur ou à l'organisation donatrice un reçu aux fins de l'impôt pour le don fait à la Couronne.

▪ **Appui**

L'ASPFC reconnaît les efforts en matière de collecte de fonds déployés par des tiers. Toutefois, elle n'appuie pas officiellement les activités ou les événements organisés par des tiers étant donné que nous n'avons aucun moyen d'effectuer une vérification de toutes les activités. Veuillez utiliser la formulation suivante pour identifier l'événement : « nom de l'activité de collecte de fonds » à l'appui du « nom du fonds » (p. ex. Tournoi de golf Pierre Untel à l'appui du Fonds pour les familles des militaires).

Pour obtenir des renseignements au sujet des divers fonds, veuillez communiquer avec le gestionnaire du fonds compétent.

**Fonds pour les familles des militaires**  
Sandy Gauthier  
613-992-4560 /  
[gauthier.sandy@cfpsa.com](mailto:gauthier.sandy@cfpsa.com)

**Fonds Soldat en Mouvement**  
Greg Lagacé  
613 996 6444 /  
[lagace.greg@cfpsa.com](mailto:lagace.greg@cfpsa.com)

**Fonds de bien-être dans les hôpitaux**  
Mark Larose  
(613) 996-8685 /  
[larose.m@forces.gc.ca](mailto:larose.m@forces.gc.ca)

**CAPFC**  
Yves Rioux  
613-760-3442 /  
[Rioux.yves@cfpsa.com](mailto:Rioux.yves@cfpsa.com)